

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

Direction générale de l'enseignement  
et de la recherche

La directrice générale

1ter, avenue de Lowendal  
75700 Paris 07 SP

Tél : 01 49 55 42 29  
Fax : 01 49 55 51 57

Syndicat national de l'enseignement  
technique agricole public  
Fédération syndicale unitaire,

à l'attention de MM.LE BOITEUX et  
BLEUNVEN, MMES COUTURIER et  
ROUSSET,

251, rue de Vaugirard,  
75752 PARIS CEDEX 15

Mél :

Paris, le **10 MARS 2014**

Objet : Réseau national documentaire (RENADOC)

Par correspondance du 7 février 2014, vous avez bien voulu me faire part de vos interrogations et de vos inquiétudes au sujet du réseau national documentaire RENADOC. Créé en 1998 sous l'impulsion des échelons régionaux qui souhaitaient mutualiser leurs ressources documentaires, le réseau national documentaire, appelé RENADOC, met aujourd'hui à la disposition de la communauté éducative de l'enseignement agricole une base nationale informatisée de 200 000 notices catalographiques rédigées à partir de l'analyse documentaire partagée de 350 périodiques professionnels ou généralistes.

Cette base est consultable sur internet et téléchargeable localement par chaque établissement adhérent au réseau.

Comme vous le savez, le réseau RENADOC est un réseau de réseaux régionaux. Il se compose de trois niveaux :

- le niveau régional, autonome dans son organisation (y compris dans le choix de sa personne ressource régionale et du montant des cotisations demandées aux établissements),
- le niveau national, avec le Comité national d'orientation et de pilotage (CNOP) et ses commissions de travail, qui réunit des différents acteurs et des experts, véritable instance politique de RENADOC. Ce comité est présidé par une représentante d'un réseau régional documentaire, Madame TEJEDOR, chef du service régional de la formation et du développement (SRFD) à la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) de Bretagne.
- l'opérateur technique, en charge de la mise en oeuvre du cahier des charges validé par le CNOP.

EDUTER (AgroSup Dijon) assure depuis l'origine le rôle d'opérateur technique de RENADOC. Il dispose pour cela de moyens humains (dotation de la DGER) et financiers (cotisations des établissements notamment). C'est EDUTER qui, au vu des moyens affectés et compte tenu des engagements pris, identifie parmi les agents de l'établissement ceux qui seront mobilisés sur le chantier RENADOC, au plan technique comme au plan de son animation. La responsabilité de l'opérateur technique pour RENADOC ne relève pas d'un débat en CNOP. EDUTER veillera cependant tout particulièrement à assurer pleinement en 2014, comme jusqu'à présent, son rôle d'opérateur technique.

A la suite d'une décision aujourd'hui partagée entre l'opérateur technique et Madame TRIPIER, celle-ci n'est plus l'animatrice nationale du réseau. Dans l'attente d'une mobilité professionnelle, elle continue à oeuvrer en appui à l'équipe RENADOC et une nouvelle animatrice sera nommée en septembre 2014.

Depuis quelques mois, le réseau RENADOC, à l'initiative de l'opérateur technique et avec le total appui du CNOP, s'est engagé dans une démarche de progrès

A l'heure où de nombreuses questions se posent dans le cadre du développement du numérique éducatif, je puis vous assurer de toute l'importance que j'attache au réseau RENADOC et aux adaptations auxquelles il doit faire face.

C'est pourquoi j'ai souhaité saisir le Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER), afin qu'il puisse rencontrer l'ensemble des acteurs concernés et réaliser une évaluation, tenant compte de la démarche de progrès initiée par le CNOP pour me faire part de ses propositions concernant des pistes d'évolution, notamment pour les productions et pour l'organisation du réseau.

Je souhaite que RENADOC puisse contribuer pleinement et sereinement aux évolutions nécessaires de notre système d'éducation et de formation face aux enjeux du numérique éducatif.



Mireille RIOU-CANALS